



## Succession et dettes sur compte courant

Par **lou18**, le **15/10/2009** à **09:02**

Bonjour,

Lors du décès d'un de ses clients, célibataire et sans enfant, une banque bloque le compte jusqu'à ce que le notaire ait réglé la succession, si ce compte est à découvert, est-ce-que les pénalités, les intérêts et les agios continuent à courir ou sont-ils aussi bloqués ? Même si la succession doit durée 10 ans.

Merci.